



N°64C-KL/2025D/992/SE/CJ/DAAF/DSI/SA

COMMUNIQUE RADIO

Le Maire de la Commune de Klouékanmè communique :

Il m'a été donné de constater avec inquiétude une recrudescence des accouchements à domicile, une pratique dangereuse et illégale. Ces comportements, de plus en plus fréquents, entraînent des complications graves et contribuent à la mortalité maternelle et néonatale dans notre commune.

Par la présente, le Maire rappelle à toutes les femmes enceintes l'obligation de se faire suivre régulièrement dans les centres de santé agréés et d'accoucher exclusivement dans ces structures médicales. Tout accouchement à domicile est désormais strictement interdit sur l'ensemble du territoire communal.

Tout contrevenant à cette interdiction s'exposera à des sanctions pouvant aller de 50 000 à 100 000 FCFA d'amende, conformément à la réglementation en vigueur. Les chefs d'arrondissement, responsables de centres de santé, chefs de villages et quartiers, ainsi que les ONG sanitaires sont chargés de sensibiliser activement les populations sur cette mesure.

Le Maire insiste particulièrement sur l'importance des consultations prénatales régulières qui permettent de détecter précocement les anomalies et d'assurer un suivi optimal de la grossesse jusqu'à l'accouchement dans des conditions sécurisées.

La Police Républicaine a reçu pour instruction de veiller strictement au respect de ces dispositions afin d'éliminer définitivement la pratique des accouchements à domicile dans notre commune.

Le Maire compte sur la coopération de tous les habitants de Klouékanmè pour protéger la santé des mères et des nouveau-nés, gage d'un avenir meilleur pour notre communauté.

Klouékanmè, le 16 juin 2025

NB : A diffuser chaque jour dans
toutes les langues



Coffi Dieudonné GBEDJEKAN